

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Jacky RAGUIN, Christian BRANLE, André BILLET, Pascal GOUJARD, Jérémy LEBECQ, Marc SEBEYRAN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Annie DUCHÊNE, Olivier GIRARDIN

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : Valéry DENIS, Marc BRET, Didier LEPRINCE, JOLLIOT Marie-France, LEMELAND Caroline, SERRA Frédéric, BAGATTIN Mélanie

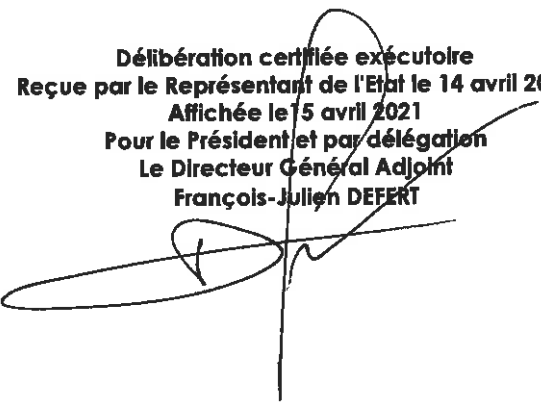
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°08	Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Vocation Universitaire - Demandes de subvention
RAPPORTEUR	Nicolas HONORÉ

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	108	108			9

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A VOCATION UNIVERSITAIRE
DEMANDES DE SUBVENTION**

Annexe : plan de financement

Exposé :

Le Bureau communautaire du 5 septembre 2018 a validé le principe de la création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle à vocation universitaire à Troyes et le principe d'acquisition du foncier du site des Ursulines, à un prix, en conformité avec l'avis rendu du pôle d'évaluation domaniale.

Par décision du Bureau communautaire du 10 décembre 2018, Troyes Champagne Métropole a été autorisé à acquérir ledit foncier à hauteur de 2 726 000 € HT, l'acte de cession définitif ayant été signé le 15 octobre 2019, rendant l'Agglomération troyenne, propriétaire de l'emprise des Ursulines.

Par délibération n°09 du 11 octobre 2019, le Conseil communautaire a adopté le projet de convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Troyes Champagne Métropole et l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour la Maison de santé Pluriprofessionnelle à Vocation Universitaire (MSPU) sur le site des Ursulines à Troyes.

Cette convention a été signée le 18 octobre 2019, en présence de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de « l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation ».

La première phase de ce projet sera opérationnelle, par l'entrée des professionnels de santé courant septembre 2021, dans les locaux de la Maison de Santé pluriprofessionnelle, socle de la MSPU à venir.

Le projet immobilier de cette première phase, consiste en la réhabilitation du bâtiment le plus récent, dont les travaux débuteront début avril 2021 et pour lequel l'aménagement intérieur a semblé le plus opportun au vu de l'opération. Il sera peu modifié en extérieur ; une nouvelle entrée sera créée pour avoir un accès direct à la Maison de Santé pluriprofessionnelle. Ce bâtiment sera facilement identifiable et accessible pour la patientèle. Les locaux d'une surface totale de 1472,92 m², se composent d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Ils comprendront 21 espaces de consultations, répartis de la manière suivante :

- 7 cabinets de médecins
- 2 cabinets infirmiers (IDE)
- 1 Salle de soins non-programmés
- 2 cabinets de consultations internes
- 1 cabinet sage-femme
- 5 cabinets dentaires

Des espaces mutualisés sont également prévus ; à savoir :

- 1 salle de réunion
- les espaces d'attente
- 1 tisanerie par étage
- les installations techniques des chirurgiens-dentistes avec 2 salles de stérilisation.

Les éléments de l'étude de programmation, menée par le Cabinet Filigrane Programmation ont porté pour partie, sur le fait que la MSPU sera :

- Appréhendée comme un lieu de passage nécessitant une attention particulière sur la gestion des flux et circulations des différents publics : professionnels de santé, étudiants, patients, chercheurs, notamment ;
- Adaptée à l'accueil de personnes et personnels en situation de handicap, au vieillissement de la population et à la prise en charge de personnes en grande difficulté ;
- Pensée pour l'accueil d'étudiants. Les cabinets médicaux intégreront la présence d'internes aux côtés des praticiens en poste. Des espaces de travail dédiés propices à la concentration devront également leur être réservés de même que des espaces de travail collaboratifs.
- Aménagée en tenant compte du travail permanent de coordination nécessaire entre professionnels de santé appelant la création de salles de réunion de tailles variables (la modularité des espaces devra être privilégié) et de lieux de convivialités propices aux échanges plus informels et à la création de synergies et complémentarités ;
- Conçue de sorte à faciliter et encourager le traitement mutualisé des matériels médicaux et déchets de soins ;
- Organisée pour permettre une parfaite mutualisation des outils informatiques, de visio-conférence, du développement de la télémédecine, de l'enseignement et la formation à distance. L'ensemble des locaux devra être câblés et couvert par un réseau WIFI stable, sécurisé et offrant un très haut débit.

Selon les besoins, restant à définir, les bâtiments connexes à celui mis en service en septembre 2021, seraient réhabilités afin d'accueillir le volet universitaire du projet (salles de cours, espaces de recherches, espaces de travail, bureaux, salles de visioconférences, etc.).

Des logements pour l'accueil d'internes ou de médecins remplaçants, pourront être prévus sur le site, constituant un facteur d'attractivité supplémentaire.

Le montant de l'opération de réhabilitation du bâtiment destiné à accueillir les professionnels de santé, se monte à 5 512 130,15 € TTC, selon le plan de financement équilibré en dépenses et en recettes, joint en annexe, du présent rapport, dont 2 003 930, 15 € TTC, en coût travaux.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'aides de la Région Grand -Est, au titre des dispositifs régionaux d'accompagnement à la création des Maison de Santé pluriprofessionnelle, au titre des Fonds Feder dans le cadre du soutien au développement de structures de santé de proximité et notamment des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et aux actions innovantes d'accès aux soins et du Département de l'Aube, au titre des dispositifs départementaux de soutien à la création des Maison de Santé pluriprofessionnelle.

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole doit s'engager à rester propriétaire du bien objet des subventions régionales et départementales pendant une durée d'au moins cinq années à compter des versements des soldes des subventions respectives.

En vertu de la délibération n°07 du 10 juillet 2020, Monsieur le Président a été autorisé à solliciter toute participation financière d'un montant inférieur à 10 millions d'euros, en conséquence, le Conseil communautaire est informé que Troyes Champagne Métropole sollicitera la Région Grand Est et le Département de l'Aube en vue de l'obtention de subventions pour la réalisation du projet ci-dessus évoqué.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DECIDER, conformément à la demande de la Région Grand Est, que Troyes Champagne Métropole restera propriétaire du bien, des subventions régionales et départementales pendant au moins cinq années à compter des versements des soldes des subventions respectives ;**
- **DE DEMANDER en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote